



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par le présent donné par le soussigné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le **11 avril 2023 à 20 h**, à l'hôtel de ville de Nouvelle situé au 470, rue Francoeur. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

L'immeuble est situé sur la route Wafer, lot 6 554 674 du Cadastre du Québec. La demande consiste à accepter la demande de dérogation mineure suivante :

- Accepter la création de deux lots dont la largeur de l'un d'eux est de 37.88 mètres au lieu de 45.72 mètres minimum tel que prescrit par l'article 4.2.2.3 du règlement de lotissement numéro 325.2.

Les personnes ou organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande pourront se faire entendre lors de cette séance.

Pour obtenir de l'information sur les demandes de dérogation mineure, veuillez communiquer par courriel à l'adresse : urbanisme@municipalitenouvelle.com.

Donné à Nouvelle, le 17 mars 2023

Benoit Cabot
Directeur général et greffier-trésorier